



Syndicat des Enseignants-UNSA
Section de Seine Maritime
77, quai Cavelier de la Salle
76100 ROUEN
Tél : 02 35 73 16 75
Fax : 02 35 03 92 26
Mél : 76@se-uns.org
Site : www.sections.se-uns.org/76

Déclaration préalable à la CAPD du 25 mars 2011

Le syndicat des Enseignants ainsi que toute la communauté éducative de Seine Maritime adresse ses condoléances attristées à la famille du jeune élève de Monchy sur Eu et assure de son total soutien les enseignants du RPI du plateau et l'IEN de circonscription endeuillés à la suite de l'accident de classe de neige survenu en Savoie le mercredi 22 mars.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Humain et social voilà deux adjectifs en passe d'être rayés du vocabulaire de notre institution dans le domaine des relations et des ressources humaines.

Ainsi, nombre de PEMF ont appris qu'ils allaient être non plus endormis mais littéralement et brusquement assommés au prétexte que les recrutements de PES étaient en baisse. Oubliant le travail remarquable qu'ils avaient accompli cette année malgré les bricolages mis en place pour la formation initiale dans le cadre de la masterisation, ces personnels se voient donc subitement mis au placard avec les conséquences professionnelles et financières que cela engendre.

Le dossier « postes adaptés » à l'ordre du jour, témoigne aussi de cette impossibilité d'accorder une dimension plus humaine au traitement des personnels au prétexte d'économies. Le nombre de supports PACD et PALD ne permet pas de répondre à la demande de tous et cela est consternant. Les décisions budgétaires qui président aux manques de postes adaptés produisent l'inverse de ce que le texte préconise...

Les postes de médecin de prévention étant toujours vacants – sauf si nous annonçons le contraire aujourd'hui – il s'avère semble-t-il impossible pour le médecin conseil du rectorat de rencontrer tous les collègues ayant déposé un dossier de poste adapté. Ainsi, seules les premières demandes sont reçues. Cela est inacceptable sur un dossier aussi « lourd » que celui des postes adaptés avec derrière des situations de collègues en souffrance.

En revanche, nous tenons à remercier le travail considérable des assistantes sociales (hélas, elles aussi sans doute trop peu nombreuses) pour l'écoute et le conseil qu'elles prodiguent à nos collègues.

Ensuite, comble pour nous de l'irrespect, la décision subite et unilatérale de ne plus verser les indemnités péri-éducatives aux collègues qui s'étaient investis dans ce type d'action depuis la rentrée est parvenue aux collègues cette semaine. Une règle ne se change pas en milieu d'année scolaire Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Les collègues engagés dans des activités péri-éducatives (et nous avons notamment une pensée particulière pour l'USEP) doivent être indemnisés pour le travail accompli. Nos collègues n'ont jamais été informés de cette absence de ligne budgétaire qui, soit dit en passant doit être portée à la connaissance des CTPA et CTPD. De plus, cette mesure, si elle devait s'appliquer, au nom encore une fois des sacro-saintes économies, mettrait en péril tous les dispositifs mis en place autour de l'école et inscrits au projet d'école pour assurer à ceux qui le souhaitent (et notamment dans les secteurs défavorisés) l'accès à des pratiques différentes et complémentaires du champ des apprentissages scolaires. Les collègues concernés par cette mesure sont décidés à engager toutes les procédures possibles avec l'appui de toutes les organisations

syndicales pour faire rétablir leur droit. Nous les incitons donc à suspendre ces interventions dès à présent.

Nous traitons également aujourd'hui des permutations informatisées. Les suppressions de postes massives impactent à double titre les possibilités de changement de département. De façon évidente en diminuant drastiquement le nombre de chaises, le « jeu de chaises musicales » tourne court. Ce phénomène est, de plus, amplifié par la frilosité des recteurs qui donnent des calibrages très timides. Certains départements n'ont pas ouvert les vannes à l'entrée et très peu à la sortie, préférant maintenir des collègues plutôt que prendre le risque d'un surnombre. Cette attitude hypothèque les possibilités de faire des chaînes longues satisfaisant un maximum de personnes. Pour le SE-Unsa la profession ne peut pas ainsi faire les frais du dogme de l'orthodoxie budgétaire. Les Recteurs doivent redonner de la fluidité au changement de département.

Les prochaines vacances verront le retour des stages de remise à niveau. Est-il vrai que les finances de l'IA seraient à ce point si basses qu'elles ne permettraient pas à certains collègues de postuler pour en effectuer ? Nous en profitons pour rappeler que, pour le SE-UNSA, les 24 heures de présence des enseignants auprès de leurs élèves doivent comprendre toute forme d'aide personnalisée ou de remise à niveau.

Enfin, nous souhaiterions savoir où nous en sommes sur l'aide administrative à la direction d'école puisque les crédits ont semble-t-il été abondés au niveau national. Nous nous interrogeons donc sur les réponses faites aux collègues en leur signifiant que leur poste d'EVS serait supprimé à la rentrée prochaine en cas de fin de contrat de ce dernier.

Toutes ces questions soulevées aujourd'hui montrent que le budget du service public d'Education nationale est bien loin d'être à la hauteur des enjeux de notre société alors que les enquêtes au rythme bientôt hebdomadaire pointent son insuffisance. Les économies "de bouts de chandelles" présidant aux mesures que nous avons décrites ne sont pas de nature à nous rassurer. C'était le sens de la mobilisation du 19 mars dernier et cela le restera aussi longtemps que nécessaire.